

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT (2019-03) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., C. 0-0.1)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- *Règlement 2019-03 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 11 mars 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 15 mars 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx